

Préavis d'adjudication de contrat

L'évaluation des environnements de travail où des nanomatériaux ont été manipulés

Un préavis d'adjudication de contrat (PAC) permet aux ministères et aux organismes d'afficher un avis pendant au moins quinze jours civils, pour faire savoir à la collectivité des fournisseurs qu'ils ont l'intention d'attribuer un marché pour un bien, un service ou des travaux de construction à un entrepreneur sélectionné d'avance. Si aucun autre fournisseur ne soumet pendant la période d'affichage de quinze jours civils un énoncé de capacités répondant aux exigences précisées dans le PAC, les exigences de la politique en matière de concurrence sont satisfaites. Une fois les fournisseurs qui n'ont pas été retenus informés par écrit que leur énoncé de capacités ne répondait pas aux exigences précisées dans le PAC, le marché peut être octroyé en tenant compte de la délégation du Conseil du Trésor en matière d'appels d'offres électronique.

Si d'autres fournisseurs soumettent des énoncés de capacités pendant la période d'affichage de quinze jours civils et qu'ils satisfont aux exigences précisées dans le PAC, le ministère ou l'organisme doit enclencher le processus d'appel d'offres complet, soit en ayant recours au service des appels d'offres électronique du gouvernement ou au moyen traditionnel, afin d'adjuger le marché.

Les fournisseurs qui s'estiment entièrement qualifiés et acceptent de fournir les services/biens décrits dans le préavis peuvent soumettre un énoncé de capacités par écrit auprès de la personne-ressource indiquée dans le préavis au plus tard à la date de clôture de celui-ci. L'énoncé de capacités doit clairement montrer en quoi le fournisseur satisfait aux exigences indiquées dans le préavis.

Clôture : 17 h, heure normale de l'Est, le 17 février 2014.

Prière d'envoyer l'énoncé de capacités à :

**Jesse Arsenault
Agent d'approvisionnement
1200, chemin de Montréal, M -22, pièce 100
Téléphone : 613-993-0569 Télécopieur : 613-993-6867
Jesse.Arsenault@nrc-cnrc.gc.ca**

1. Exigences et résultats escomptés

Comme on le voit dans un article récent de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST) du Québec (<http://www.irsst.qc.ca/-projet-developpement-et-validation-de-methodes-de-prelevement-et-de-caracterisation-de-nanomateriaux-manufactures-dans-l-air-et-sur-des-surfaces-des-milieus-de-travail-2013-0059.html>) et sur le site web du Centers for Disease Control and Prevention (CDC) des États-Unis (<http://www.cdc.gov/niosh/topics/nanotech/critical.html>), la caractérisation des nanomatériaux dans l'air et sur les surfaces est encore un sujet de recherche. Des méthodes standards d'échantillonnage et d'analyse qui répondent à notre besoin de caractériser la contamination potentielle des environnements de travail par des nanomatériaux n'existent pas encore. Si les espaces sont contaminés, des limites d'exposition applicables ne sont également pas bien définies.

Les services requis dans le projet actuel comprennent :

- La caractérisation de la contamination potentielle par des nanomatériaux. Les méthodes utilisées doivent démontrer la volonté du CNRC de faire preuve de diligence dans ses efforts malgré le manque de méthodes normalisées et des directives firmes. Pour ce faire, l'entreprise doit être au courant de l'état actuel de la recherche dans ce domaine et préférablement être en contact avec ceux qui effectuent ces recherches et analyses. Les services d'un hygiéniste industriel sont requis afin d'appliquer les connaissances actuelles à la situation au CNRC.
- Si la contamination est découverte, un plan de décontamination et un but/limite de décontamination doivent également être fournis.

L'implication et la surveillance d'un hygiéniste industriel certifié (ROH, CIH, ou équivalent) et l'utilisation d'un laboratoire certifié AIHA (ou équivalent) pour l'analyse sont nécessaires pour assurer la fiabilité et la qualité des résultats et des recommandations finaux.

2. **Propriété intellectuelle** : Conformément à la *Politique sur le titre de propriété intellectuelle découlant des marchés d'acquisition de l'État* du Conseil du Trésor, la propriété intellectuelle créée dans le cadre de ce projet reviendra au CNRC.

3. **Durée** : 17 février 2014 au 31 mars 2014.

4. **Valeur estimative du marché:**

\$38,000.00

5. **Nom et address de l'entrepreneur envisagé:**

Hudson Desbien St Germain Environnement Inc.

640 rue St-Paul Ouest, bureau 100, Montréal, Québec H3C 1L9

6. Justification de l'attribution du marché :

Aux termes du *Règlement concernant les marchés de l'État* de la *Loi sur l'administration financière*, le marché est octroyé à l'entrepreneur parce qu'il est le seul à pouvoir mener à bien le projet.

Compte tenu de la nature des travaux nécessaires à ce projet et de l'état actuel des connaissances dans ce domaine, il est difficile de trouver des fournisseurs qui offrent l'expertise et les services professionnels requis. Hudon Desbiens St- Germain Environnement inc. (HDS Environnement) est le seul fournisseur que nous connaissons qui est actuellement équipé pour nous offrir les services professionnels requis pour ce projet à Boucherville.